



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/03.25
Références DPA : 10020796
Références DATU : 4/PU3/2025/2430520

AVIS Décision relative à une demande de Permis Unique

Le Collège communal informe la population qu'un Permis Unique a été autorisé partiellement à

Caroline - Yves JASPART - HERBIET, Ferme de Coux 22 à 5330 Assesse

Pour un établissement sis Ferme de Coux, 22 à 5330 Assesse sur la/les parcelles cadastrales suivantes : 3e division, Maillen, section C n°162B- 162C- 167F- 167G- 170G- 170H

Et ayant pour objet « Demande de permis unique pour la construction d'un nouveau hangar de stockage ainsi que pour le maintien en activité de l'exploitation agricole dans le secteur viandeux de 485 bovins de plus de 6 mois, 105 bovins de moins de 6 mois et l'engraissement de 200 veaux. »

L'étable à veaux (B1) et les 200 veaux à l'engraissement (I2) sont refusés conformément à la motivation reprise dans la décision.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 16/01/2026 au 05/02/2026 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le lundi soir de 15h à 20h

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 16/01/2026, à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes).

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

Pour le Collège communal,

W. LAMBERT

La Directrice générale

Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE pour
le compte de Viviane
Lambert
Date : 12/01/2026 16:07:28



G. GRAINDORGE

Le Bourgmestre

Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE pour
le compte de Gilles
Graindorge
Date : 12/01/2026 10:44:04